

TROIS-RIVIÈRES CENTRE

en collaboration avec ses partenaires



présentent le

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES COMMERCIALES 2018

Le Fonds de soutien aux initiatives commerciales (FSIC) est une initiative de la SDC et offre une subvention aux commerces qui souhaitent développer des projets en lien avec les domaines suivants;

- Le commerce en ligne et le développement de l'économie numérique;
- La formation du personnel;
- La diversification de la clientèle;
- L'augmentation de l'attractivité du commerce;
- La promotion et la mise en valeur du commerce.

Pour profiter du FSIC, les entreprises admissibles doivent déposer un dossier comprenant;

- Le formulaire de demande indiquant la nature du projet, les bénéfices attendus et une présentation sommaire du ou des promoteurs;
- Un montage financier;
- Un plan de réalisation;
- Tout autre document jugé pertinent;

Les canevas des documents demandés peuvent être téléchargés sur le site internet de la SDC à l'adresse suivante : sdctr.qc.ca/investir-au-centre-ville/programmes

DATES IMPORTANTES

Date	Étape
1 ^{er} janvier 2018	Date limite de dépôt de dossier
31 janvier 2018	Analyse des dossiers par le comité d'investissement
13 février 2018	Dépôt des recommandations au conseil d'administration de la SDC
16 février 2018	Attribution des subventions du FSIC 2018 aux promoteurs retenus

SDC centre-ville Trois-Rivières
Fonds de soutien aux initiatives commerciales

Préambule.....	3
Priorités d'intervention 2018.....	3
Présenter une demande.....	4
Conditions d'admissibilité	4
Procédure de dépôt de dossier.....	4
Dépenses.....	4
Dépenses admissibles	4
Dépenses non-admissibles	4
Analyse des demandes	5
Comité d'investissement.....	5
Procédures et critères d'analyse.....	5
Critères d'analyse des dossiers.....	5
Demande d'information.....	6
Responsable du Fonds.....	6

Préambule

La SDC centre-ville a pour mission de promouvoir le développement et la vitalité économique du centre-ville de Trois-Rivières.

Ses actions visent notamment à positionner le centre-ville comme étant un pôle commercial distinctif caractérisé par la présence de commerces de destination offrant une expérience unique aux consommateurs.

Dans le but de renforcer ce positionnement, la SDC a mis sur pied le Fonds de soutien aux initiatives commerciales (FSIC). Le FSIC vise à :

- Améliorer le mix commercial;
- Valoriser des entreprises innovantes;
- Favoriser un achalandage accru;
- Favoriser la collaboration entre commerçants.

Priorités d'intervention 2018

Les priorités d'interventions sont révisées annuellement et émises de façon à orienter le développement du centre-ville de façon cohérente en se basant sur les tendances et les besoins du marché.

Le FSIC offre une aide financière non-remboursable aux commerces qui souhaitent développer des projets en lien avec les domaines suivants :

- Le commerce en ligne et le développement de l'économie numérique;
- La formation du personnel;
- La diversification de la clientèle;
- L'augmentation de l'attractivité du commerce;
- La promotion et la mise en valeur du commerce.

Présenter une demande

Conditions d'admissibilité

- Tous les commerces du territoire de la SDC peuvent participer, sans restriction quant à leur forme juridique, nombre d'employés, chiffre d'affaires ou actionnariat. Les services professionnels ne sont pas admissibles.
- La date limite pour présenter un dossier est le **1^{er} janvier 2018**.
- L'aide financière est accordée sous forme de subvention et peut être complémentaire à d'autres aides financières.
- La politique peut être modifiée à tout moment et l'aide financière est sujette à la disponibilité des fonds.

Procédure de dépôt de dossier

Pour profiter du FSIC, les entreprises admissibles doivent déposer un dossier comprenant :

- Le formulaire de demande indiquant la nature du projet, les bénéfices attendus et une présentation sommaire du ou des promoteurs;
- Un montage financier (un engagement d'un minimum de 20% du coût de projet est demandé par le promoteur);
- Un plan de réalisation (incluant un échéancier précis);
- Tout autre document jugé pertinent (ex. photos, plans, croquis, lettre d'appui, etc.).

Les canevas des documents demandés peuvent être téléchargés sur le site internet de la SDC à l'adresse suivante : sdctr.qc.ca/investir-au-centre-ville/programmes

Dépenses

Dépenses admissibles

- Déploiement d'une stratégie de promotion / attraction / diversification de la clientèle;
- Dépenses d'acquisition de matériel;
- Toute autre coût inhérent au projet;

Dépenses non-admissibles

- Projet événementiel;
- Honoraires professionnels, aide technique, activité de réseautage;
- Dépenses courantes, frais juridiques, d'enregistrement;
- Dépenses rétroactives, remboursement de dette / emprunts ou financement déjà réalisé;
- Dépenses récurrentes (ex. abonnement), salaire.

Analyse des demandes

Comité d'investissement

Un comité d'investissement est formé pour donner les orientations et axes prioritaires d'intervention. Les priorités sont revues annuellement. Ce comité analyse également les dossiers soumis.

Le comité est composé d'au moins :

- 1 membre du comité exécutif de la SDC;
- 1 membre de la permanence de la SDC;

Les autres membres sont répartis de la façon suivante :

- 1 expert en financement d'entreprise;
- 1 expert en commercialisation / mise en marché;
- 1 expert en développement commercial.

Les partenaires du fonds siègent à titre d'observateur et peuvent, à leur guise, proposer des solutions au promoteur afin de compléter/bonifier son montage financier.

Procédures et critères d'analyse

Le comité se réunira au plus tard le mercredi **31 janvier 2018** pour analyser les demandes reçues. Il soumettra ses recommandations quant aux déboursés à effectuer lors de la séance régulière du conseil d'administration de la SDC, le mardi **13 février 2018**. Les décisions du conseil seront transmises aux promoteurs au plus tard le vendredi **16 février 2018**.

Critères d'analyse des dossiers

- Le projet s'inscrit dans une démarche planifiée et structurée;
- Action(s) structurante(s) pour le commerce;
- Prouver une amélioration des pratiques d'affaires;
- Augmentation du chiffre d'affaires et/ou de l'achalandage;
- Pertinence du dossier selon les priorités d'interventions;
- Viabilité du projet;
- Présenter une solution innovatrice et durable;
- Démontrer une valeur ajoutée pour le commerce.

SDC centre-ville Trois-Rivières
Fonds de soutien aux initiatives commerciales

Demande d'information

Pour toute demande d'information, communiquez avec nous :

Responsable du Fonds

Mathieu Lahaye, directeur général

819-378-4070 #204

mathieu.lahaye@trcentre.ca